

Mise en valeur des sols par l'arbre forestier	NOTICES FORESTIERES	S.Grim
Préaménagement, aménagement, sylviculture et techniques connexes	BREVES	Alger - déc. 91 N° 24 (224)

Proposition en vue de la constitution de trois projets de
préaménagement couvrant approximativement 600.000 ha dans
la région oranaise.

En 1981, le secrétariat d'Etat aux Forêts et à la mise en valeur des Terres prenait la décision de constituer, dans le cadre de l'organisation territoriale de l'O.N.T.F, un projet spécialement consacré à la poursuite des recherches entamées en 1968 par le personnel du C.A.R.E.F* en vue de trouver une solution à la question de la préparation à l'aménagement de forêts n'ayant jamais bénéficié de traitements sylvicoles. Le projet Pineraie de Saida fut officiellement créé en mai 1981 et la méthode du préaménagement, après avoir fait l'objet de nombre d'écrits et d'expertises, a été codifiée en 1989 dans un ouvrage réalisé avec le concours financier de la C.E.E et l'aide - comme la caution intellectuelle - de l'université belge de Louvain. Quelques années auparavant, les responsables du vice-ministère des Forêts et de l'Environnement paraissaient juger l'expérience suffisamment probante pour envisager son extension à plus grande échelle. C'est ainsi qu'à l'invite expresse du responsable du secteur forestier à cette époque, fut élaboré un projet de préaménagement de 200.000 ha couvrant une partie substantielle de la pineraie oranaise. Il s'agissait de réaliser, sur un territoire forestier pratiquement d'un seul tenant, une opération de mise en valeur qui procéderait d'une démarche unique, confrontée depuis longtemps à l'épreuve du terrain, globale et planifiée. L'objectif affirmé de l'entreprise consistait à réunir les conditions indispensables à la mise au point d'aménagements intensifs considérés principalement sous l'angle de la production ligneuse.

Fin 1986-début 1987, quelques mois à peine après l'approbation du projet par les instances concernées -y compris le ministère de la planification- la hiérarchie forestière de la wilaya de Saida jugeait nécessaire de recourir à son tour et une nouvelle fois, au procédé familier du stratagème tenant à la fois de l'acte crapuleux et de la décision administrative, pour vider de son contenu le programme envisagé. On assista effectivement à une suite d'interventions désordonnées, dénuées de finalité tangible, ne disposant pas de contrepartie aux fonds engagés sauf à considérer que des tractations et des conciliabules destinés à accroître la prospérité financière virtuelle de l'O.N.T.F méritent quelque considération. En 1988, et à titre indicatif, le nouveau directeur du projet Pineraie, malgré les

* avec la collaboration décisive de préposés de la circonscription forestière de Djelfa.

réserves de son personnel technique - ouvriers compris - ordonne avec résolution "l'élagage" de fourrés de pin d'Alep dans la forêt d'Oum-Graf. L'intervention répondait -semble -t- il- à des clauses contractuelles d'un marché conclu avec le service forestier de la wilaya de Saida.

Par ailleurs, les forêts d'Oranie, y compris celles des monts de Daia et de Saida, ne croissent pas uniquement sur des reliefs plats ou peu pentus contrairement à l'opinion parfois inconsidérément formulée. Or pour que le préaménagement représente une méthode cohérente, il faut que les territoires sylvestres situés en terrain abrupt soient également pris en compte à l'étape de la mise en place des dispositifs de compartimentage et de desserte qui cette fois seront assis à une densité non uniforme. Dans cet ordre d'idées et en application d'une décision prise conjointement par les responsables de l'administration forestière et de l'O.N.T.F, un plan visant à constituer une zone de démonstration de préaménagements non rectilignes fut élaboré en décembre 1986 en prévision de son application en 1987 dans la forêt domaniale de Tafrent, toujours dans la wilaya de Saida. C'est sans doute la crainte de la perspective de voir un jour la forêt de Tafrent épargnée par l'arsenal des moyens habituels de destruction qui la rongent à grande allure: incendies, pâturage, défrichements, coupes, qui amena des éléments de la hiérarchie forestière à donner un coup d'arrêt au projet d'extension du préaménagement.

En 1991, l'ancien directeur du Fonds national forestier sur instruction de qui avait été élaboré en 1986 le programme précédemment évoqué, accède au rang de directeur général de l'agence nationale des Forêts. Dès pratiquement la prise de ses nouvelles fonctions, il demande par la note en date du 18 juin 1991 destinée aux conservateurs de Saida et de Sidi-bel-Abbès comme à l'inspecteur régional d'Oran pour l'A.N.F, la réactivation du projet laissé en suspens de même que l'établissement du bilan des réalisations menées à leur terme dans le cadre des actions de préaménagement. Sans grande surprise, ce fut un verbiage confus qui tint lieu de réponse officielle. Malgré tant de lourdeurs, de lenteurs et d'entraves délibérément suscitées, le directeur général de l'A.N.F continue à dire que les forces hostiles à la forêt d'Algérie ne sont pas encore à la veille d'une victoire définitive et qu'il convient, par voie de conséquence, de poursuivre les efforts tendus vers la mise au point de techniques et de programmes affinés de préaménagement.

Aussi, sont énumérés ici les territoires - qu'ils relèvent du préaménagement orthogonal ou non rectiligne - proposés pour leur regroupement en trois projets couvrant au total approximativement 600.000 ha et ayant pour centres de décision: le premier, Telagh, le second, Frenda et le troisième El-Bayadh.

1. Le premier projet de préaménagement (direction régionale de Telagh).1.1 Forêts incluses dans le projet.1.1.1 Wilaya de Saïda.- Forêts domaniales.

- Fenouane	2.537 ha
- Maalif	2.697 ha
- Tendfelt	7.395 ha
- Djafra-Cheraga	10.156 ha
- Oued-Sefioune	6.126 ha
- Touta	421 ha
- Doui-Tabet	5.517 ha
- Tafrent	7.000 ha
- Oukar-Zebboudj	3.550 ha

- Forêts particulières.

- Doui-Tabet	900 ha
- Tafrent	1.200 ha
- Hounet	1.000 ha

1.1.2 Wilaya de Sidi-bel-Abbès.- Forêts domaniales.

- Zégla	56.634 ha
- Bou-Yetas	14.564 ha
- Touazizine	12.244 ha
- Zid-el-Moumen	4.888 ha
- Khodida	3.996 ha
- Beni-Mathar	9.600 ha
- Ain-el-Hadjar	3.387 ha
- Toumiet	5.662 ha
- Louza	3.933 ha
- Kounteïda	4.261 ha
- Baudens	6.928 ha
- Tenira	9.231 ha
- Guetarnia	10.070 ha
- Takrouma	2.219 ha
- Stamboul	1.219 ha
- Moxi	788 ha
- Khamissi	478 ha
- Bou-Heddair	248 ha
- Eghti	1.246 ha

Forêts communales.

- Taoutila	5.582 ha
- Telagh	430 ha
- Sidi-Ali-ben-Youb	2.400 ha
- Sidi-Youssef	4.000 ha

- Friguig	400 ha
- Tametiouna	888 ha
- Safsafia	500 ha
- Goubirat	2.500 ha
- Araho	1.200 ha
- <u>Forêts sectionnales.</u>	
- Masser	909 ha
- Tilmouni	898 ha
- Sidi-bou-Yahia	472 ha
- Oued-Riab	370 ha
- Tifiles	1.100 ha

soit 221.744 ha dont 48.499 ha dans la wilaya de Saida et 173.245 ha dans celle de Sidi-bel-Abbès.

1.2 Echéancier (pour l'assiette du réseau de desserte et de compartimentage uniquement).

1974-1993 (cf notice n° 161 de mars 1989).

2. Le deuxième projet de préaménagement (direction régionale de Freneda).

2.1 Forêts incluses dans le projet.

2.1.1 Wilaya de Saida.

- <u>Forêts domaniales.</u>	
- Hassasna	33.665 ha
- Tircine	3.177 ha
- Aioun-el-Branis	5.825 ha
- <u>Forêt communale.</u>	
- Hassasna	6.500 ha
- <u>Forêts particulières.</u>	
- Tircine	6.000 ha
- Hassasna	6.000 ha
- Tifrit	2.400 ha
- Tafraoua	2.000 ha
- Souk-el-Barbata	1.800 ha
- Ain-Sultan	1.600 ha
- Aouzalel	1.400 ha

2.1.2 Wilaya de Tiaret.

- <u>Forêts domaniales.</u>	
- Tagdempt	4.792 ha
- Ouled-bou-Affan	3.136 ha
- Sdama-Chergui	35.000 ha
- Sdama-Gharbi	47.000 ha
- Nador	41.894 ha
- Rechaiga	6.986 ha
- <u>Forêt communale.</u>	
- Nador	2.200 ha

soit 211.375 ha dont 70.367 ha dans la wilaya de Saida et 141.008 ha dans celle de Tiaret.

2.2 Echéancier (pour l'assiette du réseau de desserte et de compartimentage uniquement).

1992 : 10.000 ha
 1993 : 20.000 ha
 1994 : 30.000 ha
 1995 : 30.000 ha
 1996 : 30.000 ha
 1997 : 30.000 ha
 1998 : 30.000 ha
 1999 : 30.000 ha

3. Le troisième projet de préaménagement (direction régionale d'El-Bayadh)

3.1 Forêts et reboisements inclus dans le projet.

3.1.1 Wilaya de Laghouat.

- Forêts domaniales.

- Aflou 15.430 ha
 - Ouaren 30.000 ha

- Forêt communale.

- Aflou 23.000 ha

- Reboisements (1). 20.000 ha

3.1.2 Wilaya d'El-Bayadh.

- Forêts domaniales.

- Djebel Bou-Derga 2.000 ha
 - Djebel Oustani 1.800 ha
 - Djebel Ksel 5.000 ha
 - Djebel Bou-Daoud 2.500 ha
 - Djebel Bou-Noughta 1.000 ha

- Reboisements (1). 20.000 ha

3.1.3 Wilaya de Naama.

- Forêts domaniales.

- Ras-Touil-Morghad 8.000 ha
 - Djebel Aïssa 6.000 ha
 - Djebel Mekter 15.000 ha
 - Djebel M'zi 5.000 ha

- Reboisements (1) 20.000 ha

soit 174.730 ha dont 88.430 ha dans la wilaya de Laghouat, 32.300 dans la wilaya d'El-Bayadh et 54.000 ha dans la wilaya de Naama.

3.2 Echéancier (pour l'assiette du réseau de desserte et de compartimentage uniquement).

(1) La référence est aux réalisations liées au Barrage vert. A titre d'ordre de grandeur approximatif.

- 1992 : 5.000 ha
- 1993 : 10.000 ha
- 1994 : 20.000 ha
- 1995 : 20.000 ha
- 1996 : 30.000 ha
- 1997 : 30.000 ha
- 1998 : 30.000 ha
- 1999 : 30.000 ha

4. Superficies concernées par les présentes propositions.

- direction régionale de Telagh : 221.744 ha
 - direction régionale de Frenda : 211.375 ha
 - direction régionale d'El-Bayadh : 174.730 ha
- soit au total 607.849 ha.

Nota.

- Avant toute concrétisation de ces propositions, les superficies forestières mentionnées, comme leur localisation administrative, devront être vérifiées par les services locaux de gestion.
- Les territoires forestiers compris dans ces trois projets seront délimités séparément selon qu'il convient de mettre en application le préaménagement orthogonal ou sa variante non rectiligne.
- Le premier projet de préaménagement (direction régionale de Telagh) accusant un important retard, il paraît indispensable de dresser, avant toute nouvelle intervention, un bilan des réalisations en relevant.
- Le préaménagement de la forêt de Hassasna -de nature orthogonale- sera réalisé sur la base des repères localisés notamment dans les forêts de Lalla-Setti et de Faid-Larbi.
- Le Barrage vert gagnerait à perdre en démagogie et à retrouver - pour le moins - sa ligne directrice initiale.